

Le Pass Culture



Dispositif de l'Etat destiné à renforcer la culture / à favoriser la diversification des pratiques culturelles ; il se décline selon différentes modalités :

- **La part individuelle pour les jeunes de 17 à 18 ans.** Les élèves doivent télécharger l'application pass culture ; puis se créer un compte grâce à leurs identifiants. Ils bénéficient d'un crédit de 50 euros. Ils peuvent accéder à des livres, places de concert, de cinéma... **en fonction de l'offre.**

Pour les plus de 18 ans, ils s'inscrivent directement sur l'application et disposent d'un montant de **150€ pendant 3 ans** pour découvrir et réserver des propositions culturelles de proximité et des offres numériques. (Places de concert, de théâtre, de cinéma, de spectacle, mais aussi acheter des livres, des vinyles, prendre des cours de musique, de photo ou encore prendre un abonnement à une plateforme de streaming.)

Le pass Culture a pour objectif d'encourager la rencontre entre les partenaires culturels et les utilisateurs, il n'est donc pas possible de se faire livrer des biens matériels.

N.B : Les livres scolaires et parascolaires, les accessoires pour instruments de musique et le matériel informatique (ordinateur, téléphone...) ne sont pas pris en charge par le pass Culture.

- **La part collective s'adresse aux classes de la 6^e à la Terminale :** l'enseignant se charge de réserver sur la plate-forme **ADAGE**, via le portail **Arena**. Il est possible de réserver des **spectacles, des sorties cinéma, des visites**, mais aussi de faire venir des **conférenciers, auteurs**, de **financer des ateliers de pratique artistique et scientifique**. **Toutes les offres** sont visibles sur la plate-forme **ADAGE** mais vous pouvez aussi **co-construire** facilement une offre avec une structure culturelle ou un intervenant, du moment qu'il est référencé.

Pour en savoir plus : [Dispositif - pass Culture](#) et [Guide du pass Culture - Établissements - YouTube](#)

Le Pass' Région est un dispositif de la **Région Auvergne Rhône-Alpes**.



Pour les Lycéens, il permet l'**accès gratuit aux manuels scolaires**. Il offre également : - **30€ pour une licence sportive annuelle**, parmi plus de 80 disciplines sportives (jusqu'à 60€ dans certains cas)

- **15€ pour l'achat de livres " loisir "** à utiliser auprès des librairies partenaires (romans, manga, BD, essais...). Le montant de cette aide est porté à 35€ pour les élèves de Terminale.
- **5 places de cinéma à 1€** dans les salles et les festivals partenaires.
- **30€ pour l'achat de places de spectacles** (concerts, danse, musique, théâtre, festivals...)

Il permet également l'**accès gratuit aux musées et expositions** ; un an d'**accès gratuit à la plate-forme Divercities** (musique, documentaires, jeux vidéo) ; une **aide au permis de conduire** et à la **formation aux gestes de premiers secours** ; **des coupons dépistage / prévention pour réaliser gratuitement et de façon anonyme des actes médicaux**.

Pour en savoir plus : [Pass'Région | Région Auvergne-Rhône-Alpes \(auvergnerhonealpes.fr\)](#)